

L'honorable Jean-Yves Duclos
Ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Le 30 avril 2019

Objet : Appui aux modifications proposées au projet de loi C-97 et à la *Loi sur la Stratégie nationale sur le logement* en ce qui a trait au droit au logement

Monsieur le Ministre,

Dans le [projet de loi C-97](#) (*Loi n° 1 d'exécution du budget de 2019*) déposé le lundi 8 avril, le gouvernement a fait un grand pas en avant pour ce qui est de légiférer les droits en matière de logement, en incluant un engagement envers la réalisation progressive du droit au logement pour la première fois dans l'histoire du Canada. La *Loi sur la Stratégie nationale sur le logement* reflète bon nombre des recommandations formulées dans une lettre ouverte signée par plus de 1 100 personnes et organismes de partout au Canada, y compris Centraide United Way Canada (CUWC).

CUWC a été un partenaire fondateur du Collectif pancanadien pour le logement, une alliance d'associations d'habitation sans but lucratif et privées et de grandes fondations qui se consacrent à l'élaboration de solutions stratégiques transformatrices, durables et novatrices à l'appui d'un système de logement solide et dynamique. Nous avons accueilli favorablement la Stratégie nationale sur le logement à titre de mesure audacieuse vouée à remédier au problème de l'abordabilité des logements au Canada.

CUWC estime que le gouvernement a fait un excellent travail en élaborant la *Loi sur la Stratégie nationale sur le logement*. Nous reconnaissons particulièrement l'engagement déclaré à l'égard de la réalisation progressive du droit au logement conformément au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, la création d'un défenseur indépendant du logement et l'établissement d'un Conseil national du logement qui comprend expressément des personnes ayant vécu l'itinérance et des problèmes de logement pour assurer la participation des collectivités touchées.

Toutefois, dans sa version actuelle, la *Loi sur la Stratégie nationale sur le logement* ne comporte pas les éléments essentiels d'un cadre viable de reddition de compte en matière de droits de la personne. D'autres éléments doivent être ajoutés pour que la Loi mette en œuvre une approche efficace axée sur les droits, comme promis lors de la présentation de la Stratégie nationale sur le logement en novembre 2017, et pour que le Canada respecte les normes internationales en matière de droits de la personne.

Nous demandons votre appui en vue de demander au gouvernement d'apporter quelques modifications simples mais cruciales à la *Loi sur la Stratégie nationale sur le logement* lorsqu'elle sera soumise à l'examen du comité. Plus précisément, nous demandons que des modifications soient apportées au projet de loi C-97 afin que la *Loi sur la Stratégie nationale sur le logement* comprenne les éléments suivants :

- l'établissement, pour le Conseil du logement, d'un rôle de surveillance qui ne se limite pas à la formulation de conseils, mais qui consiste aussi à suivre les progrès réalisés dans la réalisation progressive du droit au logement;
- l'établissement, pour le défenseur du logement, du mandat de recevoir les pétitions qui signalent des problèmes systémiques liés aux droits en matière de logement, d'enquêter sur celles-ci, d'évaluer la conformité à l'engagement pris dans la politique sur le logement et de formuler des recommandations précises auxquelles le ministre doit donner suite;
- l'établissement d'une procédure permettant au défenseur du logement de renvoyer les questions systémiques importantes liées aux droits en matière de logement à des audiences publiques tenues devant un comité composé de trois personnes provenant du Conseil du logement, et de s'assurer que les groupes touchés ont voix au chapitre et que le ministre examinera les recommandations du comité;
- l'exigence que soient adoptées des stratégies de logement fondées sur les distinctions, qui cernent les obstacles, les besoins et les droits des peuples autochtones et qui y donnent suite ainsi qu'une stratégie de logement des Autochtones en milieu urbain et rural élaborée conjointement avec des organisations autochtones en milieu urbain et rural, conformément à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Aucune de ces modifications nécessaires ne change la portée et le principe de la Loi et aucune n'exige des dépenses publiques qui ne sont pas déjà prévues dans la Loi. Les modifications sont nécessaires pour clarifier davantage les rôles du Conseil du logement et du défenseur du logement, et pour les rendre conformes à l'objet de la Loi et à l'engagement envers une approche axée sur les droits, fondée sur les normes internationales en matière de droits de la personne.

Une législation mettant en œuvre une stratégie nationale sur le logement fondée sur les droits offre au gouvernement fédéral une occasion historique de s'attaquer, en priorité, à une question cruciale touchant les droits de la personne au pays et, en même temps, d'exercer un leadership en matière de droits de la personne à l'échelle internationale. Ce gouvernement est le premier de l'histoire du Canada à adopter une loi reconnaissant le droit au logement, et il est primordial de bien faire les choses.

Je vous remercie de votre attention et de votre engagement à l'égard de cette importante question. Soyez assuré que CUWC demeure déterminé à travailler avec vous en partenariat pour bâtir et soutenir un système de logement solide et dynamique pour tous les Canadiens et toutes les Canadiennes.

Veillez agréer mes sincères salutations.



Dan Clement
Président-directeur général